

Note du CSInSHS du 22 septembre 2015

Le Conseil scientifique de l'InSHS a pris connaissance de la note du Conseil Scientifique du CNRS du 25 mai 2015 sur la « note Islam, Citoyenneté et Radicalisation » de l'Alliance Athéna rédigée à la suite des attentats de janvier 2015.

Il signifie son accord global avec le double objectif de cette note qui, premièrement, se félicite de « la reconnaissance donnée à la quantité, la qualité, et la diversité des travaux de recherche fondamentale réalisée en SHS sur ces questions durant les 15 dernières années ». Et deuxièmement, suggère de veiller à éviter « d'établir systématiquement un lien entre les trois objets de recherche que sont l'islam, la radicalisation et la sécurité/terrorisme ».

Il insiste sur la richesse de la tradition des études menées en France sur le monde musulman. Elle repose sur des relations durables et denses. Il rappelle qu'elle est nourrie de l'approche et des méthodologies mobilisées dans l'ensemble des sciences humaines et sociales représentées au CNRS, et sur le comparatisme et le dialogue avec tous les champs disciplinaires.

Il propose d'ajouter trois priorités à celles qui sont mentionnées dans la note.

1) Renforcer l'enseignement dès le second degré des civilisations antiques du Proche-, Moyen-Orient et du Maghreb parce qu'il fait prendre conscience aux jeunes, quels que soient leur milieu et leur origine de leur histoire multimillénaire commune.

Il s'inquiète ainsi du développement sans précédent des destructions et du trafic des antiquités perpétrés pour des raisons idéologiques aux Proche-, Moyen-Orient et Maghreb.

2) Renforcer la production et la diffusion de connaissance sur l'Islam dans quatre directions supplémentaires :

- a) sa diversité, tant au niveau de ses variantes géographiques que théologiques.
- b) ses multiples ressources normatives propres, particulièrement juridiques, théologiques et morales, visant à réguler l'exercice de la violence.
- c) les différents points de vue issus du monde de l'Islam sur le monde non-islamique et les relations établies avec lui, opérant ainsi un retour de perspective inspiré par les études socio-historiques globales.
- d) renforcer les recherches sur l'articulation entre normes religieuses, lois et institutions des États.

3) Promouvoir un débat entre les différents acteurs publics qui ne se limite pas au monde académique et à celui de la politique, mais s'ouvre aussi aux associations, en particulier artistiques ou culturelles, qu'elles soient locales ou nationales, qui promeuvent les échanges interculturels.

Il demande de promouvoir les recherches fondamentales dans ce domaine. Il demande aussi d'apporter des aides, notamment aux Syriens et Irakiens étudiant en France, certains en fin de droits en thèse, et aux collègues scientifiques de ces deux pays réfugiés en France.

Texte approuvé à l'unanimité le 22/9/2015